

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

**ALERTE N° 87 CONCERNANT PERNOD RICARD**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.*



**PERNOD RICARD**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 8 NOVEMBRE 2019**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 15: Option de sur allocation (green-shoe)**

**Analyse**

La résolution 15 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées dans la résolution 16 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :  
Titre I-C 1) 1-2 (b)

*L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.*

- RESOLUTION 16 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

## Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :  
Titre I-C 1) 1-2 (b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

GOUVERNANCE
-------------

### **1. Composition du conseil de PERNOD RICARD (post AG)**

Le conseil d'administration de PERNOD RICARD comportera, à l'issue de l'assemblée générale, hors représentant des salariés, 50% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (en cas d'adoption des résolutions correspondantes).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Alexandre Ricard	Dirigeant	Non-libre d'intérêts	100%	M	47	FR	7	2020	1	0			
	Patricia Barbizet	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	F	64	FR	1	2022	0	3		P	
	Stéphane Emery	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	48	FR	2	2021	0	1			M
	Ian Gallienne	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	48	FR	7	2022	1	4			M
	César Giron	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	58	FR	11	2020	0	1		M	
	Maria Jesus Carrasco Lopez	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	48	ES	1	2022	0	1			
	Paul Ricard SA rep par Paul-Charles Ricard	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	37	FR	7	2021	0	1			
	Gilles Samyn	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	87,5%	M	69	BE	5	2022	0	1	M		
	Veronica Vargas	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	38	ES	4	2021	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Esther Berrozpe Galindo		Libre d'intérêts		F	49	ES	Nouveau	2023	0	2			
	Wolfgang Colberg		Libre d'intérêts	100%	M	59	DE	11	2020	0	3	P	M	
	Anne Lange		Libre d'intérêts	100%	F	51	FR	3	2021	0	4			
<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe Petitcolin		Libre d'intérêts		M	67	FR	Nouveau	2023	1	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Kory Sorenson		Libre d'intérêts	100%	F	50	UK	4	2023	0	4	M		M

## 2. Spécificités

- Les statuts de PERNOD RICARD comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de 10 ans.
- Les statuts de PERNOD RICARD comportent une limitation à 30% des droits de vote par actionnaire.
- Existence d'un pacte d'actionnaires (prévoyant notamment un droit de préemption et des dispositions en matière de vote) qui lie notamment Société Paul Ricard à Rafael Gonzalez Gallarza.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET